

DYNEXPERT
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 31-33 Rue de La Baume - 75 008 PARIS
388 083 461 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -86 794 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :

-86 794 euros

Affectée en intégralité au compte "report à nouveau"
S'élevant ainsi à -86 794 euros.

-86 794 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 109 037 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qu'elle a approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2022 que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Frédéric KERLAN

